



---

RAPPORT  
DU BUDGET  
PRIMITIF  
**2023**

---



# SOMMAIRE

## **Introduction** ..... p. 03

Rappel du contexte économique et financier

## **1. Section de fonctionnement** ..... p. 05

### 1.1. Les dépenses de fonctionnement

1.1.1. Les dépenses de fonctionnement par chapitre

1.1.2. Les dépenses de fonctionnement par service

### 1.2. Les recettes de fonctionnement

1.2.1. Les recettes de fonctionnement par chapitre

1.2.2. La grille des contributions 2023

1.2.3. La refacturation du transfert de compétences de Toulouse Métropole

### 1.3. Synthèse de la section de fonctionnement

## **2. Section d'investissement** ..... p. 18

### 2.1. Les dépenses d'investissement

2.1.1. Les dépenses d'investissement par chapitre

2.1.2. Les autorisations de programme et crédits de paiement

2.1.3. Les dépenses d'investissement par opération

### 2.2. Les recettes d'investissement

## **3. Gestion de la dette** ..... p. 31

3.1. L'encours de la dette

3.2. L'évolution des annuités et des indicateurs financiers

## **Conclusion** ..... p. 35

# INTRODUCTION

## Rappel du contexte économique et financier

Le projet de Budget Primitif (BP) 2023 reprend les tendances décrites lors du débat sur les orientations budgétaires (DOB) qui s'est tenu le 18 novembre 2022, tout en précisant les hypothèses retenues à cette occasion. Une modification est tout de même apportée entre les orientations budgétaires et le budget primitif en ce qui concerne la suppression des lignes d'autofinancement. Cet exercice sera marqué pour le Syndicat Mixte Decoset par les caractéristiques suivantes :

### Sur les dépenses d'exploitation :

- Une hausse inévitable et difficilement anticipable des dépenses d'exploitation dans un contexte d'inflation estimée à 4,7% sur l'année 2023, et plus particulièrement une hausse des valeurs d'indices compris dans les révisions de prix de ses marchés publics notamment celles liées aux coûts du transport des déchets.
- Une hausse prévisible de la fiscalité des déchets avec l'augmentation progressive de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui entraîne également une hausse des dépenses d'exploitation.

### Sur les charges à caractère général :

- Une hausse subie des dépenses de gestion courante notamment une augmentation des frais d'énergie liée aux difficultés nationales d'approvisionnement en gaz et aux difficultés de production en électricité.

### Sur les charges de personnel :

- L'exercice 2023 tend vers une stabilité des dépenses relatives à la masse salariale. Toutefois, la préparation du transfert du Centre de tri de Toulouse (Toulouse Métropole) à Decoset au 1er janvier 2024 pourra nécessiter quelques renforts au cours de cet exercice notamment dans les services marchés publics et ressources humaines.

### Sur les dépenses d'investissement :

- Le maintien des lignes d'autofinancement était prévu lors du débat d'orientations budgétaires pour permettre au Syndicat de financer une partie des projets de grande envergure lancés en 2022, dont le début de réalisation verra le jour en 2023, afin de retarder un probable recours à l'emprunt. Parmi ces projets se trouvent essentiellement les travaux de rénovation de l'usine de valorisation énergétique Toulouse-Mirail et la construction d'un nouveau centre de tri sur le site de Bessières. Pour autant, après la présentation des éléments budgétaires et de la grille tarifaire prévisionnelle en bureau et aux DGS, plusieurs EPCI adhérents, confrontés à une envolée de leurs coûts de collecte, notamment liée à l'organisation du prix des carburants, de l'énergie et plus généralement de l'inflation, ont demandé que pour 2023 les lignes d'autofinancement soient supprimées. Compte tenu de cette évolution et malgré les excédents accumulés par le Syndicat ces deux dernières années, en fonction de l'avancement des projets d'investissement, **Decoset pourrait recourir à l'emprunt au cours de l'exercice 2023**, dont le remboursement aura mécaniquement un impact sur les budgets successifs.

Ce budget primitif 2023 présente une nouveauté non sans importance pour le Syndicat : **il est voté pour la première fois en fin d'exercice précédent**, soit avant la clôture des comptes 2022. Les résultats 2022 ne seront donc ni repris ni affectés dans le cadre de ce BP 2023, même si des prévisions seront présentées. Les résultats seront nécessairement repris et affectés au budget 2023 dans un Budget Supplémentaire (BS) qui sera voté au printemps 2023, en même temps que le vote du Compte de gestion et du Compte administratif 2022.



Malgré des aléas conséquents et des contraintes croissantes, le Syndicat Mixte Decoset fait preuve d'une situation financière saine et ce BP 2023 s'efforcera de maintenir ce cap, dans un contexte de maîtrise budgétaire des collectivités mis en place par le Gouvernement français depuis plusieurs années afin de contribuer à la réduction du déficit public.

Compte tenu de ce contexte économique et financier, l'équilibre global du Budget peut se résumer de la façon suivante :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Dépenses

Charges à caractère général	68 540,26 K€
Charges de personnel	4 460,00 K€
Autres charges de gestion	253,28 K€
Dépenses imprévues	574,91 K€
Autres dépenses	60,00 K€
Intérêts de la dette	32,00 K€
<b>Autofinancement</b>	<b>692,56 K€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>74 613,01 K€</b>

### Recettes

Atténuation de charges	110,00 K€
Produits services	64 831,01 K€
Dotations et participations	595,00 K€
Autres produits de gestion	8 477,00 K€
Produits exceptionnels	600,00 K€
<b>TOTAL</b>	<b>74 613,01 K€</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

Remboursement du capital de la dette	268,72 K€
Opérations d'équipement	49 458,03 K€
<b>TOTAL</b>	<b>49 726,75 K€</b>

### Recettes

Autofinancement	692,56 K€
Subventions d'investissement	14 705,00 K€
Emprunts	34 275,69 K€
Produits des cessions	53,50 K€
<b>TOTAL</b>	<b>49 726,75 K€</b>



# 1. Section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses imprévues) s'évaluent à **74 038 100 €** ; les recettes de fonctionnement s'évaluent à **74 613 011 €**. La prévision d'autofinancement s'élève ainsi à **574 911 €** (sans reprise des résultats 2022) contre 6 123 995 € en 2022, ce qui s'explique par la suppression des lignes d'autofinancement.

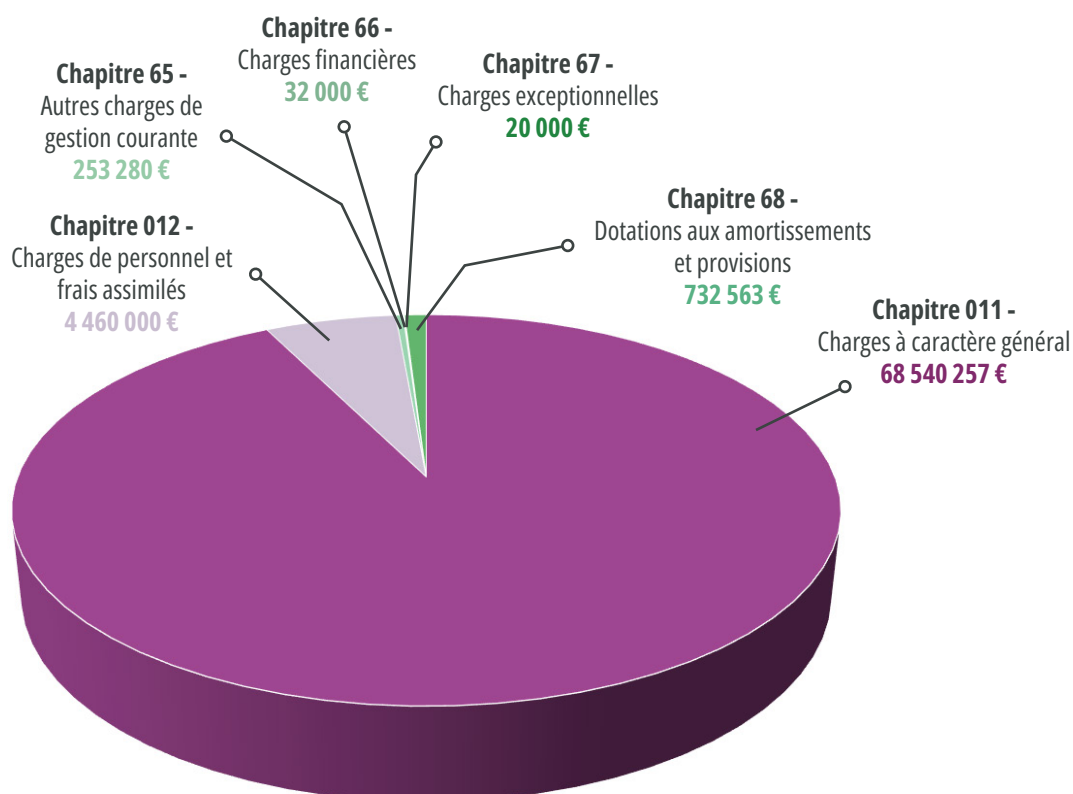


## 1.1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses seront présentées dans un premier temps par chapitre, puis de manière plus détaillée par service.

## 1.1.1. Les dépenses de fonctionnement par chapitre

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses imprévues) sont votées par chapitre. Pour l'année 2023, elles se répartissent de la manière suivante :



### **Les charges à caractère général (chapitre 011) s'évaluent à 68 540 257 €.**

Soit une progression de 18,6% de BP à BP. Cette forte progression s'explique par le phénomène d'inflation qui touche directement les coûts d'exploitation depuis février 2022. Le BP 2022 n'avait pas intégré cette augmentation imprévisible, aussi le BP 2023 intègre à la fois les prévisions 2023 mais également les réalisations 2022.

### **Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) s'évaluent à 4 460 000 €.**

Soit une progression de 13,6% de BP à BP. Cette hausse conséquente doit être nuancée puisqu'il n'a pas été intégré au BP 2022 les frais d'assurance du personnel ainsi que la revalorisation du point d'indice de 3,5% au 1er juillet 2022. Aussi, les dépenses réelles de personnel 2022 devraient atteindre par décision modificative 4,1 M€ (contre 3,8 votés) ce qui ramènerait la progression à seulement 8%.

Ces 8% s'expliquent par les perspectives de recrutements en vue d'un nouveau transfert de compétences au 1er janvier 2024 (Decoset récupèrera le Centre de tri de Toulouse) qui seront détaillées plus précisément dans le cadre des dépenses par service, et par le lissage de l'augmentation du point d'indice sur une année entière contre 6 mois en 2022.

Par ailleurs, il convient de préciser que malgré une hausse de l'enveloppe générale dédiée aux dépenses de personnel, le ratio dépenses de personnel/dépenses de fonctionnement est en baisse de BP à BP. En effet, la masse salariale représente 6,4% des dépenses de fonctionnement (sans reprise des résultats) au BP 2022 alors qu'elle ne représente plus que 6% au BP 2023.



### Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) s'évaluent à 253 280 €.

Soit une diminution de 5% de BP à BP. Il s'agit principalement des indemnités de fonction versées aux élus, des subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé et des redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires.

### Les charges financières (chapitre 66) s'évaluent à 32 000 €.

Soit une stabilité de BP à BP. Il s'agit du remboursement des intérêts d'emprunt. La faiblesse de ces dépenses s'explique par le faible endettement de Decoset (voir la partie 3).

### Les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'évaluent à 20 000 €.

Soit une stabilité de BP à BP. Il s'agit d'une enveloppe prévisionnelle notamment en cas d'intérêts moratoires et pénalités sur marchés.

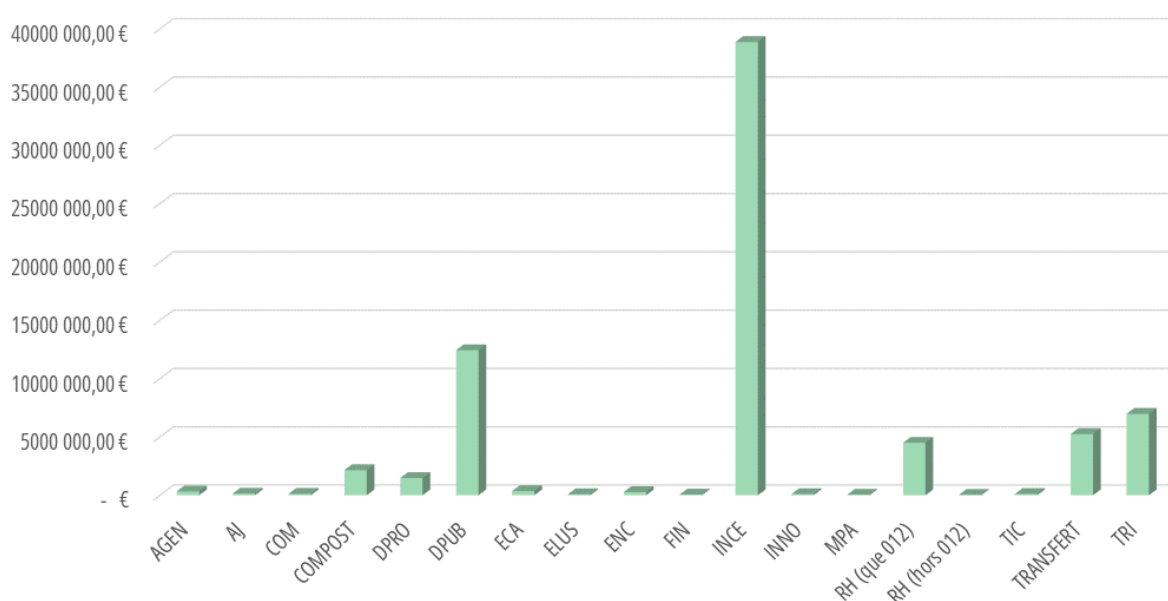
### Les dotations aux amortissements et provisions (chapitre 68) s'évaluent à 732 563 €.

À l'ensemble de ces dépenses ci-avant énumérées, il convient d'ajouter les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant de 692 563 €, ainsi que les dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant pour un montant de 40 000 € (provision pour paiement des comptes épargnes temps des agents) soit un montant total de 74 038 100 €.

En conséquence, le Budget dépenses évolue de 18,8% entre 2022 et 2023.

## 1.1.2. Les dépenses de fonctionnement par service

Les dépenses de fonctionnement, à hauteur de 73 345 537 €, correspondent aux dépenses des différents services de Decoset, répartis comme suit :



Il convient de préciser que les montants détaillés ci-après n'intègrent pas les dépenses de personnels qui sont consolidées au niveau du service ressources humaines (RH).

## Service Administration générale (AGEN)

### Ces dépenses s'évaluent à 332 230 €.

Près de deux tiers de ces dépenses correspondent au paiement du **loyer des locaux administratifs et des charges locatives et de copropriété, ainsi qu'aux frais de nettoyage de ces locaux** (203 000 €). Ensuite, nous retrouvons **les études liées au schéma stratégique** de Decoset (pour 75 000 €). Enfin, il s'agit de **dépenses du quotidien** : fournitures administratives et fournitures de petit équipement, frais d'affranchissement, achat de carburant pour les véhicules de service, entretien de ces mêmes véhicules, électricité, cotisations Amorce etc.

## Service Affaires Juridiques (AJ)

### Ces dépenses s'évaluent à 139 397 €.

Il s'agit des dépenses d'assurances, de frais d'actes et de contentieux, d'honoraires ou encore des frais de documentation juridique ou de contrat d'assistance juridique (SVP). Enfin, une assistance à maîtrise d'ouvrage est prévue au BP 2023 pour la rédaction des futurs contrats d'assurances dommages-ouvrages afférents à la construction du futur incinérateur et du futur centre de tri.

## Service Communication (COM)

### Ces dépenses s'évaluent à 121 000 €.

Il s'agit de la **signalétique et des panneaux** pour les jardins pédagogiques, **la réalisation d'une vidéo** tuto paillage, la communication autour des inscriptions et des nouvelles règles pour la mise en place des contrôles d'accès aux déchèteries, la communication sur l'ouverture d'une déchèterie urbaine et d'une déchèterie modulaire avec des visuels et des affichages, la communication sur les travaux du Hall 9, la communication sur l'avancement de l'expérimentation broyats de déchets verts et enfin la communication sur le showroom et la zone réemploi sur la déchèterie de Plaisance.

## Service Compostage (COMPOST)

### Ces dépenses s'évaluent à 2 154 549 €.

Sur la **Zone A**, il s'agit de la délégation de service public (Econotre) et du marché de traitement des déchets verts (Suez et Paprec) pour un montant de 1 304 000 €.

Sur la **Zone B**, il s'agit de l'exploitation en régie de la plateforme de compostage sur Daturas (frais de GNR, location de bungalows, entretien et réparations des engins et des véhicules, factures d'eau et d'énergie, formation des chauffeurs) ainsi que l'externalisation d'une partie de la prestation en vue de la libération du site à l'été 2023 (Sede environnement) pour un montant de 810 549 €.

Enfin, une enveloppe de 40 000 € est ouverte pour la **mise en place d'une expérimentation sur les bio-déchets**.



## Service Déchèterie Professionnelle (DPRO)

**Ces dépenses s'évaluent à 1 481 750 €.**

Il s'agit d'une **gestion en régie**, les frais rencontrés sont les suivants : formation des chauffeurs, entretien et réparations des engins et véhicules, location d'un chariot à bras télescopique, location de polybennes, petites réparations sur le bâtiment, eau, électricité, fournitures administratives et enfin prestations de services pour le traitement des gravats et celui du tout-venant non incinérable.

## Service Déchèteries Publiques (DPUB)

**Ces dépenses s'évaluent à 12 437 358 €.**

Sur la **zone A**, il s'agit du marché d'exploitation des déchèteries pour un montant de 10 968 928 €.

Sur la **zone B**, il s'agit de la gestion des déchèteries en régie pour un montant de 1 468 430 €. Nous retrouvons les frais de péages, frais de carburant, prestations de services : traitement des gravats, traitement du tout-venant non incinérable, récupération des huiles de vidange, traitement des déchets spécifiques, location de polybennes, location de bungalow, électricité, eau, entretien et réparations des engins et des véhicules, frais de maintenance (contrôle des extincteurs), frais d'entretien des bâtiments.

## Service Économie Circulaire et Animation (ECA)

**Ces dépenses s'évaluent à 351 150 €.**

Il s'agit d'**acquisition de petit mobilier ou matériels pour l'animation**, notamment pour la salle pédagogique de Plaisance pour les ateliers et visites scolaires ; **des contrats de prestations de services pour la conception et l'entretien des jardins pédagogiques** ainsi que la supervision et l'animation des ateliers ; de **l'avancement de l'expérimentation broyats de déchets verts** (analyses et partenariats) ; de la **poursuite des showroom du réemploi et stands mobiles** ou encore des conventions de soutien passées avec des associations.

## Service des élus (ÉLUS)

**Ces dépenses s'évaluent à 86 680 €.**

Il s'agit des **indemnités de fonction des élus du Syndicat**. Pour rappel avec la nouvelle gouvernance le nombre d'élus à Decoset a été réduit à 32 membres.

## Service Encombrants (ENC)

**Ces dépenses s'évaluent à 282 000 €.**

Il s'agit uniquement de la **délégation de service public (Econotre)** sur la zone A.

## Service Finances (FIN)

### Ces dépenses s'évaluent à 62 000 €.

Il s'agit d'une part du **remboursement des intérêts d'emprunt** (32 000 €), **des éventuels intérêts moratoires et pénalités sur marchés** (20 000 €), et d'autre part **des frais de formations** en vue du passage à la nomenclature M57 au 1er janvier 2024 (10 000 €).

## Service Incinération et Énergie (INCE)

### Ces dépenses s'évaluent à 38 862 000 €.

**Sur la zone A** il est prévu une dépense annuelle de 10 207 000 € comprenant d'une part la délégation de service public (Econotre) pour le fonctionnement de l'incinérateur sur Bessières, ainsi que les taxes foncières et impôts indirects (TICPE, TICFE, taxe communale, ORAMIP, CFE et CVAE) et d'autre part les études portant sur le contrôle des délégataires ainsi que l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion de fin de contrat de la DSP.

**Sur la zone B** il est prévu une dépense annuelle de 28 655 000 € pour la gestion de l'unité de valorisation énergétique du Mirail en délégation de service public, dont 3 millions prévus pour le détournement des tonnages lors de l'arrêt des fours pour travaux de rénovation.

## Service Innovation (INNO)

### Ces dépenses s'évaluent à 97 000 €.

Il s'agit des **prestations de vidéosurveillance déléguées** (location de matériel à un prestataire de service), de la **gestion des relations service-usagers** ou encore d'une **expérimentation** sur les mesures possibles afin de réduire les files d'attente.

## Service Marchés Publics/Achats (MPA)

### Ces dépenses s'évaluent à 55 000 €.

Il s'agit principalement **des frais liés aux annonces et publications obligatoires** lors des procédures de passation des marchés (marchés sécurisés, marchés online, BOAMP, Journal officiel de l'Union européenne). Le volume de marchés a fortement augmenté ces deux dernières années à Decoset et cette hausse sera toujours visible en 2023 avec l'accélération des projets.



## Service Ressources Humaines (RH)

**Ces dépenses s'évaluent à 4 540 000 €.**

La masse salariale 2023 s'évalue à 4 460 000 €. Des recrutements sont prévus au cours de l'exercice 2023 d'une part pour renforcer certains services administratifs (ressources humaines et marchés publics) en vue du transfert du centre de tri de Toulouse au 1er janvier 2024 et d'autre part pour mettre en place un système de contrôle d'accès sur les déchèteries de Decoset. Une garantie vieillesse et technicité (GVT) est appliquée à hauteur de 2,8%. Une enveloppe est dédiée au **plan de formation** des agents pour un montant de 20 000 €. Une autre enveloppe est ouverte pour **provisionner l'éventuel paiement des comptes épargnes temps** pour un montant de 40 000 €. Enfin, il est prévu **des frais de formations** (logiciel paye) et **des frais de cotisations** au CNAS pour un montant de 20 000 €.

## Service des Technologies, de l'Information et de la Communication (TIC)

**Ces dépenses s'évaluent à 110 380 €.**

Il s'agit des dépenses de petites fournitures informatiques (souris, claviers, câbles, toner), des frais de location pour le photocopieur, des frais de maintenance du serveur informatique, les abonnements téléphoniques et internet, les licences Adobe, Microsoft.

## Service Transfert (TRANSFERT)

**Ces dépenses s'évaluent à 5 251 543 €.**

Pour la zone A, il s'agit de la délégation de service public avec Econotre et des impôts et taxes indirects pour un montant de 4 028 720 €. Pour la zone B, il s'agit des coûts d'exploitation de la station de transfert de Daturas avec des frais d'entretien des engins et véhicules, de carburants, de location pour une pelle mécanique, du traitement des gravats, des déchets spécifiques, du broyage du bois, du recyclage des pneus, de la collecte des cartouches de protoxyde d'azote et de gaz, de formation des chauffeurs ou encore du nettoyage des locaux, pour un montant de 1 222 823 €.

## Service Tri (TRI)

**Ces dépenses s'évaluent à 6 981 500 €.**

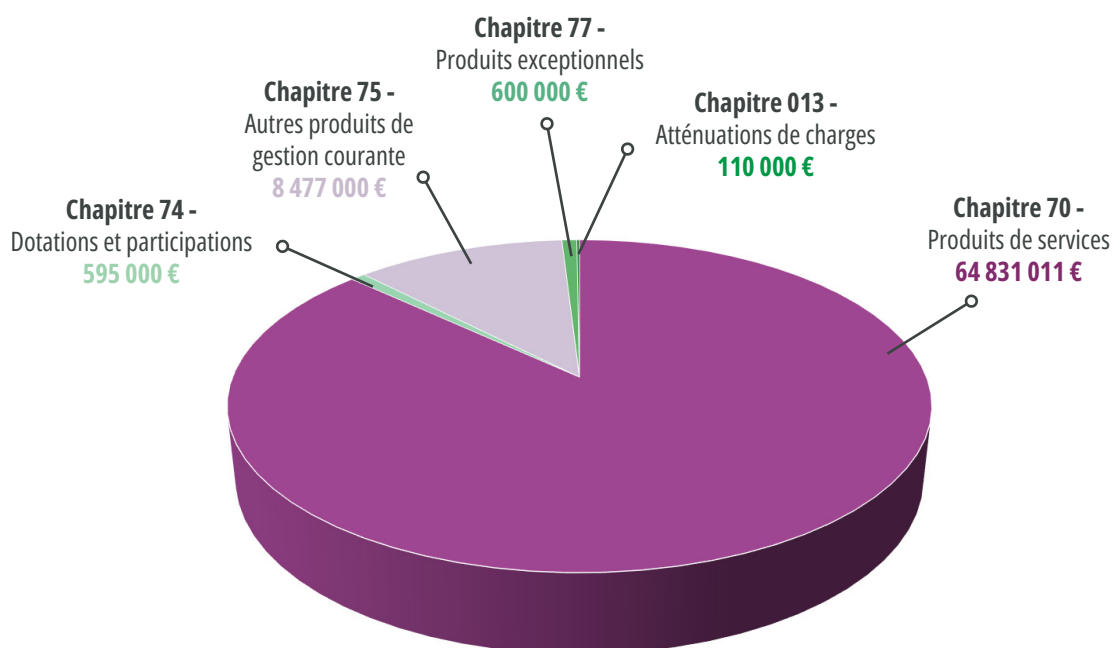
Il s'agit de la délégation de service public Econotre pour la zone A.

## 1.2. Les recettes de fonctionnement

Il convient dans un premier temps de présenter par chapitre budgétaire les recettes réelles de fonctionnement, puis de détailler ensuite les facturations appliquées aux EPCI adhérents au Syndicat à travers les grilles des contributions de la Zone A, de la Zone B, et du calcul de la facturation au réel du transfert à Toulouse Métropole.

### 1.2.1. Les recettes réelles de fonctionnement par chapitre

Les recettes de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :



#### Les produits de services (chapitre 70) s'évaluent à 64 831 011 €.

Soit une progression de 10,9% de BP à BP. Les produits de services se composent principalement de la facturation des prestations aux EPCI membres de Decoset (Zone A + Zone B + facturation du transfert au réel à Toulouse Métropole) ainsi que les facturations aux entreprises sur la déchèterie professionnelle.

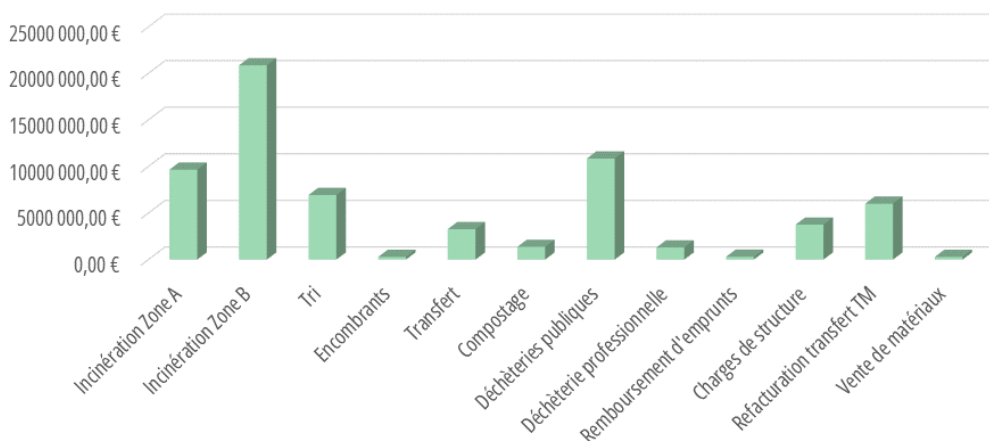
Les produits de services sont également composés des différentes ventes de matériaux ainsi que les redevances d'utilisation des centres de transfert et du centre de tri (apports extérieurs), et des recettes titrées sur Econotre (capacité technique, réseau de chaleur).

Comme indiqué un peu plus haut dans ce rapport, à la demande de plusieurs EPCI, il est prévu la suppression des trois lignes d'autofinancement liées à l'extinction des loyers Econotre. Il convient de préciser que ces lignes d'autofinancement devaient permettre de minorer le recours à l'emprunt pour les investissements futurs et d'éviter une augmentation des tarifs à horizon 2024/2025 liée à la fusion des deux zones et à la nouvelle délégation de service public. La suppression de ces lignes d'autofinancement entraînera donc inévitablement une augmentation des contributions en 2024 et en 2025 que les EPCI adhérents doivent d'ores et déjà anticiper.

Dans le cadre de l'échange de tonnages, le prix de l'incinération des déchets apportés à la SETMI est le prix de la DSP, mais aucun crédit n'a été prévu sur le BP car il est impossible de connaître à l'avance ces échanges de tonnages.



Les produits de services sont répartis de la manière suivante par filière :



- 9 649 755 € pour l'incinération Zone A
- 20 854 774 € pour l'incinération Zone B
- 6 933 508 € pour le tri
- 281 794 € pour les encombrants
- 3 266 331 € pour le transfert
- 1 364 463 € pour le compostage
- 10 849 262 € pour les déchèteries publiques
- 1 300 000 € pour la déchèterie professionnelle
- 297 818 € pour la participation au remboursement d'emprunts
- 3 749 324 € pour la participation aux charges de structures
- 5 998 982 € pour la refacturation du transfert de compétences à Toulouse Métropole (recettes déduites, voir 1.2.4)
- 285 000 € pour la vente de matériaux zone B

#### **Les dotations et participations (chapitre 74) s'évaluent à 595 000 €.**

Les dotations et participations inscrits pour un montant de 595 000 € correspondent aux soutiens relatifs aux déchèteries versées par les éco-organismes (OCAD3E, EcoDDS et EcoMobilier). Nous pouvons constater une hausse de 4,3% de BP à BP.

#### **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) s'évaluent à 8 477 000 €.**

Soit une progression de 15,7% de BP à BP. Les autres produits de gestion courante se décomposent de la façon suivante :

- La redevance d'intéressement à la performance sur la DSP Econotre pour 822 000 €
- Les redevances au titre de l'occupation du domaine public d'une part, et de l'utilisation du vide de four d'autre part sur l'usine de la SETMI pour 7 655 000 €

#### **Les produits exceptionnels (chapitre 77) s'évaluent à 600 000 €.**

D'une part, un reversement de 600 000 € est attendu d'une assurance pour le surcroit de TGAP que le Syndicat a payé sur la SETMI en raison des incidents sur l'usine.

#### **Les atténuations de charges (chapitre 013) s'évaluent à 110 000 €.**

Soit une baisse de 9% de BP à BP. Il s'agit d'atténuations de charges sur la masse salariale au vu du réalisé 2022.

**Soit un montant total de recettes de 74 613 011 € et une faible marge réelle d'autofinancement de 574 911 €.**

## 1.2.2. La grille des contributions 2023

La grille des contributions est calculée à partir des dépenses et des recettes évaluées ci-dessus. Il convient de préciser que les contributions par filière ne correspondent pas nécessairement aux dépenses – recettes par filière. Par exemple, les frais d'études sont tous regroupés au sein de la contribution « charges de structure » bien qu'ils soient prévus dans le cadre des dépenses Compostage pour l'étude bio-déchets ou dans le cadre des dépenses Incinération pour l'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion des fins de contrats de nos DSP.

### Contributions 2023 - ZONE A

Les prix unitaires ont été établis à partir des données techniques et coûts réels de 2022 et d'hypothèses d'évolution des tonnages et des index de révision connus. Sauf exception, les prestations facturées aux EPCI adhérents par Decoset sont déterminées sur la base des coûts nets, déductions faites des éventuelles recettes à percevoir.

Ces contributions versées par les adhérents sont fixées par un « tarif » voté annuellement. Elles sont facturées soit en fonction des tonnages traités, soit en fonction des habitants couverts :

- Les charges de structure, études, dépenses obligatoires, coûts de gestion des déchèteries et la couverture des besoins de financement des investissements nouveaux sont réparties à l'habitant.
- Les charges proportionnelles liées à l'exploitation sont réparties à la tonne en tenant compte des éventuelles recettes d'exploitation perçues.

Pour rappel, pour préparer son budget, chaque EPCI doit :

- Multiplier les prix unitaires (à la tonne) par les quantités qu'il prévoit réellement en 2023
- Multiplier les prix unitaires (à l'habitant) par sa population légale 2023

La grille des contributions 2023 pour la zone A sera la suivante :

ZONE A	Rappel 2021	Rappel 2022	Contributions 2023
Incinération Econotre (à la tonne)	72,66 €	68,78 €	76,03 €
Tri mélange (à la tonne)	257,02 €	249,32 €	260,97 €
Tri en A.V. (à la tonne)	130,42 €	135,32 €	135,32 €
Compostage en PAP (à la tonne)	27,73 €	31,88 €	38,93 €
Encombrants (à la tonne)	129,22 €	128,54 €	136,33 €
Transfert (à la tonne)	11,81 €	11,62 €	14,53 €
Charge Decoset (à l'habitant)	3,52 €	3,52 €	3,57 €
Participation remboursement emprunt (à l'habitant)	0,65 €	0,62 €	0,60 €
Déchèteries (à l'habitant)	16,15 €	17,80 €	20,83 €
Compostage en PAP (à l'habitant)	0,82 €	0,80 €	0,91 €
Transfert (à l'habitant)	2,54 €	2,22 €	2,83 €

Entre 2022 et 2023, les tarifs augmentent.

Sur la ligne incinération, le tarif progresse de 10% de BP à BP. Cela s'explique notamment par une augmentation du nombre d'habitants (estimée à +1,5% au moment des orientations budgétaires) ainsi qu'une augmentation des coûts d'incinération par le biais des révisions de prix (estimée à +8% lors des orientations budgétaires).

Toutefois, cette progression n'est que de 4% entre le BP 2021 et le BP 2023. En effet, Decoset souhaite établir ses tarifs de manière la plus sincère possible chaque année, et en 2022 les prévisions étaient plutôt à la baisse (retour à une situation normale après la période du Covid-19), or l'inflation a bousculé ces prévisions et réorienté à la hausse tous les tarifs.

Cela se confirme pour les contributions relatives au tri en mélanges (à la tonne).

### Contributions 2023 - ZONE B

Le prix de l'incinération des déchets collectés à Toulouse résulte de l'application des formules de révision au prix de base de la DSP conclue avec SETMI (Toulouse) et inclut les redevances prévisionnelles d'occupation du domaine et de vide de four acquittées par la SETMI. À partir du 1er juin 2022, les déchets collectés à Blagnac, Cugnaux et Villeneuve-Tolosane ont été intégrés aux tonnages de la DSP Setmi, d'où la disparition de deux lignes tarifaires.

Le prix de l'incinération des déchets apportés à Econotre dans le cadre de l'échange de tonnages est le même que pour la zone A (prestation et autofinancement) ; le prix du transfert correspond à la redevance proportionnelle facturée par Econotre.

Dans le cadre de l'échange de tonnages, le prix de l'incinération des déchets apportés à la Econotre est le prix de la DSP, mais aucun crédit n'a été prévu sur le BP car il est impossible de connaître à l'avance ces échanges de tonnages.

La grille des contributions 2023 pour la zone B sera la suivante :

<b>ZONE B</b>	<b>Rappel 2021</b>	<b>Rappel 2022</b>	<b>Contributions 2023</b>
Incinération SETMI (à la tonne)	79,50 €	84,43 €	<b>123,63 €</b>
Incinération Blagnac (à la tonne)	106,00 €		
Incinération Cugnaux/Villeneuve (à la tonne)	106,00 €		
Charge Decoset (à l'habitant)	2,49 €	3,14 €	<b>3,57 €</b>



### 1.2.3. La refacturation du transfert de compétences de Toulouse Métropole

Les charges relatives aux prestations transférées sont facturées au réel de l'ensemble des coûts supportés par Decoset, avec des mensualités par douzième et une régularisation l'année suivante.

Pour calculer le coût réel de la facturation du transfert au BP 2023, il convient dans un premier temps de revenir sur les dépenses, puis sur les recettes liées également au transfert, pour enfin calculer le coût net restant à payer par Toulouse Métropole.

Ces dépenses comprennent les charges de personnel et frais assimilés inscrits au chapitre 012 pour les 45 agents transférés. Le montant estimé au BP 2023 est de 2 007 000 €.

**Les dépenses de fonctionnement pour le transfert sont évaluées à 5 041 000 € (hors masse salariale). Les recettes directes à 1 300 000 euros pour la déchèterie professionnelle et 285 000 € pour la revente de matériaux.**

En déduisant donc ces recettes transférées (1 585 000 €) des dépenses transférées (7 048 000 €), **le coût net restant à payer à Toulouse Métropole et inscrit dans le BP 2023 est de 5 463 000 €.** À cela s'ajoute la somme de 535 982 € pour les dotations aux amortissements des biens transférés par Toulouse Métropole ainsi que des investissements effectués directement par Decoset pour les biens mis à disposition par Toulouse Métropole. **Soit un coût net total de 5 998 982 €.**

## 1.3. Synthèse de la section de fonctionnement

Pour conclure sur cette section de fonctionnement, il convient de retracer les montants inscrits au BP 2023 :

<b>DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b> (hors dépenses imprévues et amortissements)	<b>73 345 537 €</b>
--	---------------------

<b>RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>74 613 011 €</b>
---	---------------------

Comme indiqué au début du rapport, le **BP 2023 se vote sans reprise des résultats**. Un budget supplémentaire sera voté après le vote en concordance du compte de gestion et du compte administratif 2022 pour prendre en compte ces résultats, estimés lors des orientations budgétaires à **20 161 511,50 €**, soit un montant des recettes de fonctionnement de l'ordre de **94 774 522,50 €** au BS 2023.

Sont ajoutés sur le BP 2023 **des crédits de l'ordre de 574 911 € pour les dépenses imprévues**. En effet, l'assemblée délibérante peut prévoir, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, un crédit pour dépenses imprévues. Cette procédure autorise l'exécutif à effectuer, en cours d'exercice, des virements du chapitre des dépenses imprévues (chapitre 022 en section de fonctionnement) aux autres chapitres à l'intérieur d'une section. Pour chacune des deux sections, le crédit pour Dépenses Imprévues ne peut être supérieur à 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles de la section.

Ces crédits ont été ajoutés au vu de l'incertitude que le Syndicat connaît sur cet exercice sur plusieurs domaines :

- **Une instabilité du contexte actuel et sur l'ensemble des prix** notamment une variabilité sur les prix du carburant.
- **Des nouvelles données autour de l'inflation** et plus principalement sur les prix autour des énergies, sur lesquels le Syndicat est très lié par rapport aux incinérateurs.

Tous ces éléments seront à prendre au compte au cours de l'exercice 2023, et l'inscription de crédits sur des dépenses imprévues permettront d'équilibrer la section de fonctionnement sur des éventuelles DM en cours d'année en cas d'augmentation des dépenses pour le Syndicat.

Dès lors, **le total des dépenses réelles de fonctionnement à prendre en compte sur le BP 2023 est 74 613 011 €,** amortissements et dépenses imprévues compris. L'équilibre est donc atteint sur la section de fonctionnement avec le même montant inscrit en dépenses et en recettes.

Aucun virement à la section d'investissement n'est donc prévu au Budget Primitif 2023. Compte tenu de la suppression des contributions liées à l'autofinancement, **les capacités d'épargne du syndicat mixte sont limitées à l'amortissement, soit 692 K €.**

# 2. Section d'investissement

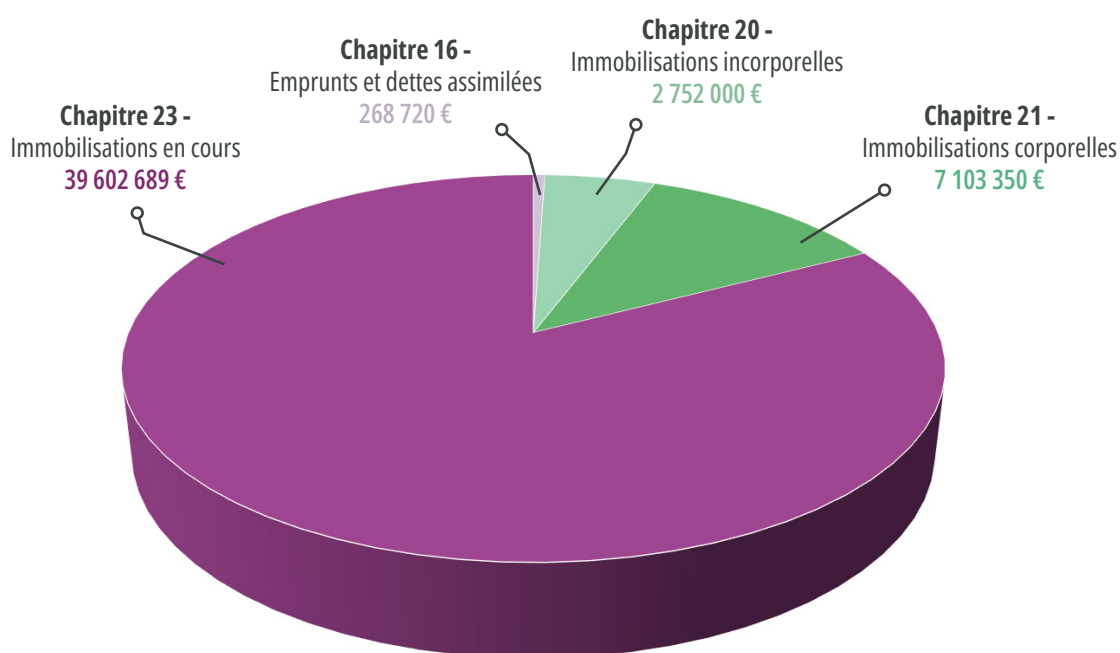
Comme pour la section de fonctionnement, une présentation des dépenses d'investissement sera proposée avant d'évoquer les recettes d'investissement inscrites au BP 2023.

## 2.1. Les dépenses d'investissement

Il convient de présenter les inscriptions budgétaires de la section d'investissement par chapitre budgétaire avant d'énumérer les autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) existantes ou à créer sur cet exercice comptable, puis de synthétiser ces montants par opérations d'équipements.

### 2.1.1. Les dépenses d'investissement par chapitre

Les dépenses d'investissement au BP 2023 sont réparties de la manière suivante :



- Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) sont évalués à 268 720 €. Il s'agit du remboursement en capital des 3 emprunts du Syndicat en cours (détaillés dans la partie 3).
- Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) sont évaluées à 2 752 000 €.
- Les immobilisations corporelles (chapitre 21) sont évaluées à 7 103 350 €.
- Les immobilisations en cours (chapitre 23) sont évaluées à 39 602 689 €.

Par chapitre	BP 2022	BP 2023	Évolution BP 2022/2023
16 - Emprunts et dettes assimilées	269 000,00 €	<b>268 720,00 €</b>	-0,10 %
20 - Immobilisations incorporelles	3 969 968,00 €	<b>2 752 000,00 €</b>	-44,26 %
21 - Immobilisations corporelles	3 821 800,00 €	<b>7 103 350,00 €</b>	46,20 %
23 - Immobilisations en cours	9 591 770,00 €	<b>39 602 689,00 €</b>	75,78 %
<b>TOTAL</b>	<b>17 652 538,00 €</b>	<b>49 726 759,00 €</b>	<b>64,50 %</b>

Il convient de constater que les dépenses au chapitre 23 (immobilisations en cours) progressent fortement en 2023 et qu'à l'inverse celles du chapitre 20 (études) diminuent. Cela s'explique par la phase dans laquelle entre Decoset. En effet, après plusieurs exercices principalement marqués par le lancement des études et des maîtrises d'œuvre des grands projets, 2023 marque l'année de réalisation des travaux.

## 2.1.2. Les autorisations de programme et crédits de paiement

Un Programme Pluriannuel des Investissements (PPI) a été présenté pour la première fois en 2019. Plusieurs opérations avaient été identifiées permettant l'ouverture d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP).

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année. Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

Quatre projets d'agrandissement de déchèteries avaient été inscrits en AP/CP à partir de 2019. Celui pour la déchèterie de l'Union est arrivé à son terme sur l'année 2021. Sur la déchèterie de Garidech, les travaux seront réceptionnés en fin d'année 2022 mais une prolongation de l'AP sera nécessaire sur 2023 pour finaliser les décomptes généraux définitifs avec une nouvelle répartition des crédits de paiements comme suit :

Libellé	Agrandissement déchèterie Garidech
Durée initiale de l'AP	3 ans
<b>Prolongation de l'AP</b>	<b>2 ans</b>
Montant de l'AP en 2020	411 053,40 €
Montant actualisé en 2021	425 515,38 €
<b>Montant actualisé en 2022</b>	<b>477 807,53 €</b>
Réalisé 2019	0 €
Réalisé 2020	8 241,23 €
Réalisé 2021	7 630,87 €
Réalisé 2022	326 092,19 €
<b>Crédits de paiement 2023</b>	<b>135 843,24 €</b>



Les deux autres projets d'agrandissement de déchèteries, à savoir Cornebarrieu et Fronton, initialement prévus sur deux ans, ne sont toujours pas terminés (retard dans l'obtention du permis de construire, enquêtes imposées par la DREAL...), mais devraient l'être en 2023. Compte tenu du prévisionnel du réalisé 2022, la répartition des CP devra être ajustée de la manière suivante en 2023 après délibération du Comité syndical :

Libellé	Durée	Montant de l'AP	Réalisé années 2019 à 2022	CP 2023
Agrandissement Déchèterie Cornebarrieu	5 ans	583 304,55 €	46 123,61 €	<b>537 180,94 €</b>
Agrandissement Déchèterie Fronton	5 ans	655 018,94 €	33 704,63 €	<b>621 314,31 €</b>

Par ailleurs, une nouvelle AP/CP a vu le jour en 2022 (délibération D2022-29 du 31 mars 2022) afin de permettre d'engager l'ensemble des travaux de mise en conformité aux normes européennes sur l'usine de valorisation énergétique de Toulouse Mirail. En effet, les installations les plus importantes en taille et donc les plus susceptibles d'avoir un impact environnemental et sanitaire sont soumises au respect de la directive n°2010/75/UE du 24/11/10 relative aux émissions industrielles, dite directive IED. Cette directive impose notamment le recours obligatoire aux meilleures techniques disponibles dans l'exploitation des activités concernées. Ces techniques sont définies dans des documents européens appelés **BREF pour « Best available techniques référence document »**. Ce sont des techniques de traitement des émissions qui permettent d'atteindre les niveaux d'émissions les plus bas, économiquement et techniquement parlant, à la date de l'élaboration du document.

Le comité syndical a autorisé le programme aux conditions suivantes :

Libellé	Durée	Montant de l'AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Rénovation UVE Mirail	3 ans	41 455 000,00 €	8 235 000,00 €	<b>26 152 000,00 €</b>	7 068 000,00 €

La répartition des crédits de paiement a été modifiée par délibération du 18 novembre 2022 avec le réajustement suivant :

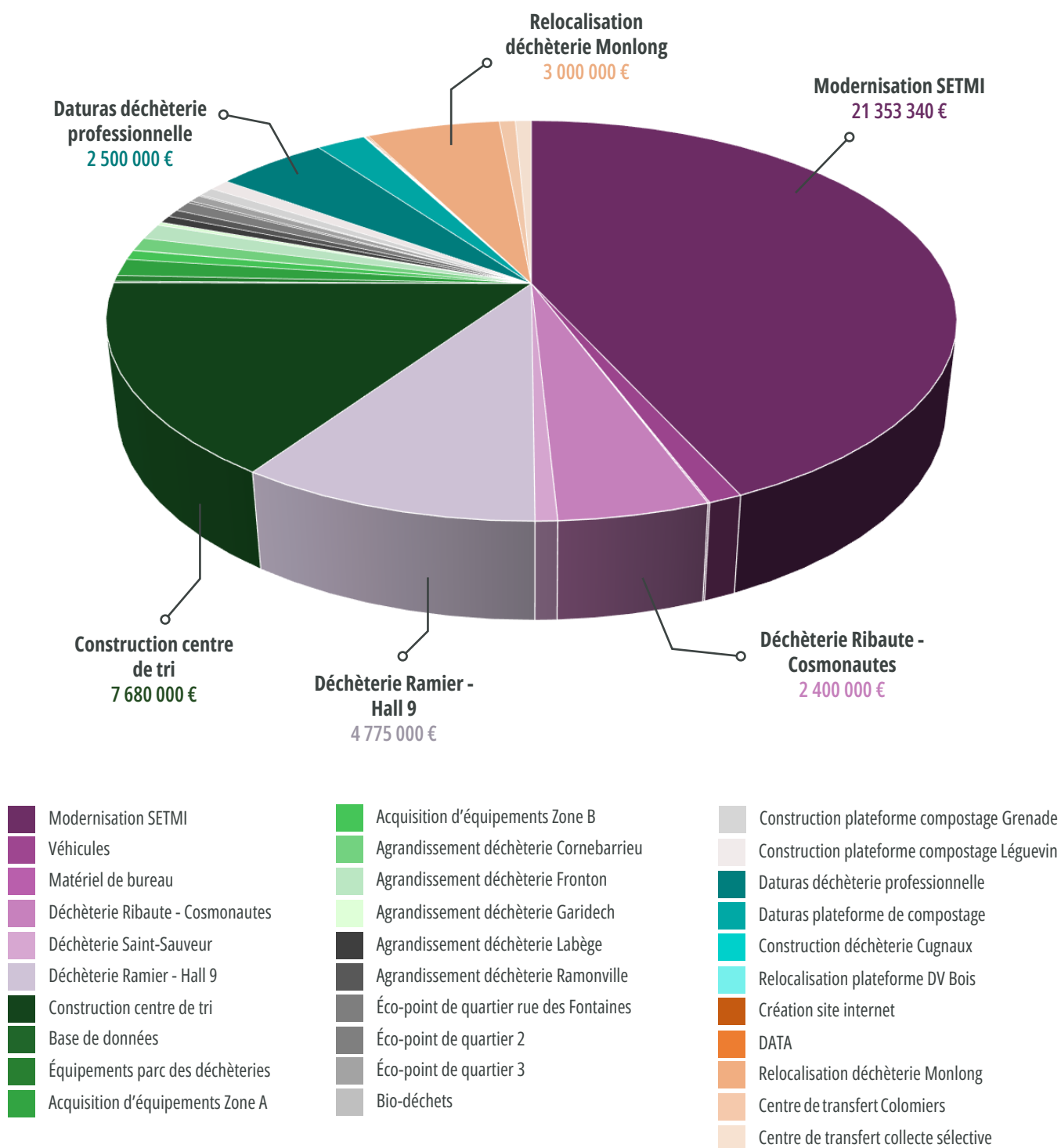
Libellé	Durée	Montant de l'AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Rénovation UVE Mirail	3 ans	41 455 000,00 €	2 196 128,00 €	<b>21 328 340,00 €</b>	17 930 532,00 €

Il est à noter que bien que le programme ait été autorisé pour un montant de 41 455 k€, le projet initial avait été estimé à 46 000 k€ (voir le Rapport d'Orientations Budgétaires 2022). Il est donc possible qu'une enveloppe supplémentaire soit nécessaire en 2023 dans la limite de 4 545 k€.

Enfin, une nouvelle autorisation de programme verra le jour en 2023 pour la construction d'un nouveau centre de tri à Bessières. En effet, le marché public global de performance sera attribué au début de l'année 2023. Le Syndicat évalue à 6 000k€ les crédits de paiement afférents sur l'année 2023 (études puis lancement des travaux à l'automne).

## 2.1.3. Les dépenses d'investissement par opération

Les dépenses d'investissement au BP 2023 sont réparties de la manière suivante :



Les principales dépenses d'investissement concernent les travaux de rénovation de l'UVE Toulouse-Mirail, la construction d'un nouveau centre de tri, la construction de la déchèterie du Hall 9 et la construction de la déchèterie de Ribaute.

		BP 2023
13	MODERNISATION SETMI	21 353 340,00 €
14	VÉHICULES	540 000,00 €
15	MATÉRIEL DE BUREAU	30 000,00 €
22	DÉCHÈTERIE RIBAUTE / COSMONAUTES	2 400 000,00 €
23	DÉCHÈTERIE SAINT SAUVEUR	350 000,00 €
24	DÉCHÈTERIE RAMIER HALL 9	4 775 000,00 €
27	CONSTRUCTION CENTRE DE TRI	7 680 000,00 €
28	TRAVAUX LOCAUX DECOSET	10 000,00 €
29	BASE DE DONNÉES	50 000,00 €
30	ÉQUIPEMENTS PARC DES DÉCHÈTERIES	240 000,00 €
3001	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES CADOURS	42 250,00 €
3002	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES CORNEBARRIEU	25 000,00 €
3003	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES FRONTON	25 000,00 €
3004	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES GARIDECH	49 000,00 €
3005	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES GRENADE	37 000,00 €
3006	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES LABÈGE	53 000,00 €
3007	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES L'UNION	52 000,00 €
3008	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES MONTGISCARD	27 000,00 €
3009	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES PLAISANCE	180 000,00 €
3010	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES RAMONVILLE	61 000,00 €
3011	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES SAINT ALBAN	51 500,00 €
3012	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES VERFEIL	33 000,00 €
3013	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES VILLEMUR	47 000,00 €
3014	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS ATLANTA	31 000,00 €
3015	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS BLAGNAC	170 000,00 €
3016	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS COSMONAUTES RIBAUTE	28 500,00 €
3017	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS CUGNAUX	28 000,00 €
3018	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MONLONG	31 000,00 €
3019	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS RAMIER	29 500,00 €
3020	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS TURLU	62 000,00 €
3021	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS DÉCHÈTERIE PRO DATURAS	5 000,00 €
3022	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS STATION DE TRANSFERT DATURAS	5 000,00 €
3023	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS PLATEFORME DE COMPOSTAGE DATURAS	5 000,00 €
3101	AGRANDISSEMENT DÉCHÈTERIE CORNEBARRIEU 2019/2020	537 189,94 €
3102	AGRANDISSEMENT DÉCHÈTERIE FRONTON 2019/2020	621 314,31 €
3103	AGRANDISSEMENT DÉCHÈTERIE GARIDECH	135 843,24 €

		BP 2023
3105	AGRANDISSEMENT DÉCHÈTERIE LABEGE 2019/2020	300 000,00 €
3106	AGRANDISSEMENT DÉCHÈTERIE RAMONVILLE	300 000,00 €
3201	ÉCO-POINT DE QUARTIER RUE DES FONTAINES	410 600,00 €
3202	ÉCO-POINT DE QUARTIER 2	87 000,00 €
3203	ÉCO-POINT DE QUARTIER 3	275 000,00 €
33	BIO-DÉCHETS	60 000,00 €
34	CONSTRUCTION PLATEFORME COMPOSTAGE GRENADE	350 000,00 €
35	CONSTRUCTION PLATEFORME COMPOSTAGE LÉGUEVIN	450 000,00 €
3501	DATURAS DÉCHÈTERIE PROFESSIONNELLE	2 500 000,00 €
3502	DATURAS PLATEFORME DE COMPOSTAGE GINESTOUS	1 100 000,00 €
37	CONSTRUCTION DÉCHÈTERIE CUGNAUX	20 000,00 €
38	RELOCALISATION PLATEFORME DV BOIS	20 000,00 €
40	CRÉATION SITE INTERNET	30 000,00 €
41	DATA	35 000,00 €
42	RELOCALISATION DÉCHÈTERIE MONLONG	3 000 000,00 €
43	CENTRE DE TRANSFERT COLOMIERS	360 000,00 €
44	CENTRE DE TRANSFERT COLLECTE SÉLECTIVE	360 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>49 458 039,00 €</b>

Ces dépenses sont détaillées plus précisément ci-après :

### Opération 13 - Modernisation SETMI

Les dépenses s'évaluent à 21 328 340 € pour les travaux de rénovation de l'UVE de Toulouse-Mirail. Une enveloppe de 25 000 € est provisionnée pour la concertation publique relative au projet de transformation de cet UVE.

### Opération 14 - Véhicules

Les dépenses s'évaluent à 540 000 € et comprennent l'achat d'un scooter électrique pour le service Compostage (10 000 €), l'achat d'une remorque FMA pour le service Transfert (100 000€), et l'achat de 2 camions pour le service déchèteries publiques (400 000 €) et l'achat d'un utilitaire électrique pour le service animation (30 000 €).

### Opération 15 - Matériel de bureau

Les dépenses s'évaluent à 30 000 € ; 19 500 € pour le matériel informatique et 10 500 € pour le mobilier.

### Opération 22 - Déchèterie Ribaute - Cosmonautes

Les dépenses s'évaluent à 2 400 000 € et correspondent aux travaux de construction de cette nouvelle déchèterie.



### **Opération 23 - Déchèterie Saint-Sauveur**

Les dépenses s'évaluent à 350 000 € dont 300 000 € pour la maîtrise d'œuvre et 50 000 € pour des études obligatoires à savoir les contrôles techniques, missions SPS et études géotechniques.

### **Opération 24 - Déchèterie Ramier - Hall 9**

Les dépenses s'évaluent à 4 775 000 € dont 4,2 M€ pour les travaux de construction du Hall 9 ; 550 000 € de provision pour une éventuelle extension du réseau de chaleur et 25 000 € pour le projet pédagogique et d'animation du site.

### **Opération 27 - Construction d'un centre de tri**

Les dépenses s'évaluent à 7 680 000 € et comprennent l'achat d'un terrain sur la commune de Bessières pour un montant de 1,5 M€, le commencement des travaux de construction du nouveau centre de tri en fin d'année 2023 (ouverture des crédits de paiement à hauteur de 6 M€), la réalisation de fouilles archéologiques avant construction (30 000€) et la maîtrise d'œuvre pour la scénographie du centre de tri pour 150 000 €.

### **Opération 28 - Travaux locaux Decoset**

Les dépenses s'évaluent à 10 000 €. Il s'agit d'une enveloppe prévisionnelle en cas de petites modifications à apporter aux locaux du siège (cloisons, isolation phonique...) notamment dans le cadre de recrutements d'agents en renfort pour la préparation du nouveau transfert de compétences au 1er janvier 2024.

### **Opération 29 - Base de données**

Les dépenses s'évaluent à 50 000 €. La base de données de Decoset, Trimane, ne permet pas en l'état actuel de retracer ou d'intégrer l'ensemble des données techniques afin de les contrôler dans un même outil. Une solution logicielle ou un développement informatique est donc recherché pour pallier à cette carence.

### **Opération 30 - Équipements parc des déchèteries**

Les dépenses s'évaluent à 240 000 € dont 100 000 € pour l'achat de bennes, conteneurs maritimes et autres pour les déchèteries de la zone A ; 100 000 € pour l'achat de bennes, conteneurs maritimes et autres pour les déchèteries de la zone B ; 30 000 € pour l'achat de matériel pour la déchèterie professionnelle et 10 000 € pour la dépollution de bennes existantes.

### **Opération 3001 - Acquisition d'équipements mobiles Cadours**

Les dépenses s'élèvent à 42 250 € et comprennent l'installation de garde-corps, la réalisation d'une dalle béton, la fourniture de réseaux d'eau et internet, la mise en place d'un système anti-intrusion pour 20 000 € et une enveloppe prévisionnelle de 5 000 € pour les frais d'entretien courants.

### **Opération 3002 - Acquisition d'équipements mobiles Cornebarrieu**

Les dépenses s'évaluent à 25 000 € et comprennent la mise en place d'un système anti-intrusion pour 20 000 € et une enveloppe prévisionnelle de 5 000 € pour les frais d'entretien courants.

### **Opération 3003 - Acquisition d'équipements mobiles Fronton**

Les dépenses s'évaluent à 25 000 € et correspondent à la mise en place d'un système anti-intrusion pour 20 000 € et une enveloppe prévisionnelle de 5 000 € pour les frais d'entretien courants.

### **Opération 3004 - Acquisition d'équipements mobiles Garidech**

Les dépenses s'évaluent à 49 000 € et comprennent la création des deux étages de bloc légo pour déchets verts, la création d'un quai pour les gravats, l'installation d'un abri pour les agents, la mise en place d'un système anti-intrusion pour 20 000 € et une enveloppe prévisionnelle de 5 000 € pour les frais d'entretien courants.

### **Opération 3005 - Acquisition d'équipements mobiles Grenade**

Les dépenses s'évaluent à 37 000 € et comprennent la réalisation d'un quai pour gravats et carton, l'installation de garde-corps, la mise en place d'un système anti-intrusion pour 20 000 € et une enveloppe prévisionnelle de 5 000 € pour les frais d'entretien courants.

### **Opération 3006 - Acquisition d'équipements mobiles Labège**

Les dépenses s'évaluent à 53 000 € et comprennent, à hauteur de 33 000 €, les travaux suivants : l'acquisition d'un débourbeur, d'une cuve à huile enterrée, l'installation d'un abri pour les agents, la sécurisation par des garde-corps, la mise en place d'un système anti-intrusion pour 20 000 € et une enveloppe prévisionnelle de 5 000 € pour les frais d'entretien courants.

### **Opération 3007 - Acquisition d'équipements mobiles L'Union**

Les dépenses s'évaluent à 52 000 € et comprennent les travaux suivants : une porte à inverser, la création d'un accès de livraison (quai), l'installation de réseaux internet, la mise en place d'une casquette pour l'auvent D3E DMS, la remise en état des barrières levantes, 10 garde-corps, la mise en place d'un système anti-intrusion pour 20 000 € et une enveloppe prévisionnelle de 5 000 € pour frais d'entretien courants.

### **Opération 3008 - Acquisition d'équipements mobiles Montgiscard**

Les dépenses s'évaluent à 27 000 € et comprennent la poste d'une barrière, la mise en place d'un système anti-intrusion pour 20 000 € ainsi qu'une enveloppe prévisionnelle de 5 000 € pour les frais d'entretien courants.

### **Opération 3009 - Acquisition d'équipements mobiles Plaisance**

Les dépenses s'évaluent à 180 000 € et comprennent d'une part les travaux suivants pour 25 000 € : un abri agent, la fixation des plots de la barrière de sortie pour les véhicules légers, un trou en enrobé, le remplacement des portes extérieures des locaux D3E DMS, la fin des travaux de vidéosurveillance, la mise en place d'un système anti-intrusion pour 20 000 € et une enveloppe prévisionnelle de 5 000 € pour les frais d'entretien courants.

D'autre part 130 000 € sont prévus pour la maîtrise d'œuvre et les travaux pour la construction d'un observatoire pédagogique.

### **Opération 3010 - Acquisition d'équipements mobiles Ramonville**

Les dépenses s'évaluent à 61 000 € et comprennent les travaux suivants : le changement moteur et le branchement d'un portail coulissant, une dalle d'entrée pour l'emplacement des bennes, la sécurisation du site par des garde-corps, la plantation d'arbres et la pose de goutte à goutte, la mise en place d'un système anti-intrusion pour 20 000 € et une enveloppe prévisionnelle de 5 000 € pour les frais d'entretien courants.

### **Opération 3011 - Acquisition d'équipements mobiles Saint-Alban**

Les dépenses s'élèvent à 51 500 € et comprennent la dépose de deux mats d'éclairage, l'acquisition d'un débourbeur, l'installation de garde-corps, un marquage au sol, la mise en place d'un système anti-intrusion pour 20 000 € et une enveloppe prévisionnelle de 5 000 € pour des frais d'entretien courants.

### **Opération 3012 - Acquisition d'équipements mobiles Verfeil**

Les dépenses s'évaluent à 33 000 € et comprennent la fourniture d'une cuve à huile enterrée, l'installation d'un abri pour les agents, la mise en place d'un système anti-intrusion pour 20 000 € et une enveloppe prévisionnelle de 5 000 € pour les frais d'entretien courants.

### **Opération 3013 - Acquisition d'équipements mobiles Villemur**

Les dépenses s'évaluent à 47 000 € et comprennent des travaux de peinture, la sécurisation du site par des garde-corps, la fourniture d'une cuve à huile enterrée et du décaissage avec reprise d'enrobé et la mise en place d'un système anti-intrusion pour 20 000 €. Enfin, une enveloppe prévisionnelle de 5 000 € pour les frais d'entretien courants est ouverte.

### **Opération 3014 - Acquisition d'équipements mobiles Atlanta**

Les dépenses s'évaluent à 31 000 € et comprennent la création d'espaces verts, l'installation d'un abri pour les agents, la mise en place d'un système anti-intrusion pour 20 000 € et une enveloppe prévisionnelle de 5 000 € pour les frais d'entretien courants.

### **Opération 3015 - Acquisition d'équipements mobiles Blagnac**

Les dépenses s'évaluent à 170 000 € et comprennent la création d'un local, d'un bâtiment DMS, la pose d'un portique, d'une barrière, la mise en place d'un système de rétention d'eau ICPE, la mise en place d'un système anti-intrusion pour 20 000 € et une enveloppe prévisionnelle de 5 000 € pour les frais d'entretien courants.

### **Opération 3016 - Acquisition d'équipements mobiles Cosmonautes-Ribaute**

Les dépenses s'évaluent à 28 500 € et comprennent la création d'espaces verts, l'installation d'un abri pour les agents, la mise en place d'un système anti-intrusion pour 20 000 € et une enveloppe prévisionnelle de 5 000 € pour les frais d'entretien courants.

### **Opération 3017 - Acquisition d'équipements mobiles Cugnaux**

Les dépenses s'évaluent à 28 000 € et comprennent la création d'espaces verts, la mise en place d'un système anti-intrusion pour 20 000 € et une enveloppe prévisionnelle de 5 000 € pour les frais d'entretien courants.

### **Opération 3018 - Acquisition d'équipements mobiles Monlong**

Les dépenses s'évaluent à 31 000 € et comprennent la création d'espaces verts, l'installation d'un abri pour les agents, la mise en place d'un système anti-intrusion pour 20 000 € et une enveloppe prévisionnelle de 5 000 € pour les frais d'entretien courants.

### **Opération 3019 - Acquisition d'équipements mobiles Ramier**

Les dépenses s'évaluent à 39 500 € et comprennent la création d'espaces verts, l'installation d'un abri pour les agents, la mise en place d'un système anti-intrusion pour 20 000 € et une enveloppe prévisionnelle de 5 000 € pour les frais d'entretien courants.

### **Opération 3020 - Acquisition d'équipements mobiles Turlu**

Les dépenses s'évaluent à 62 000 € et comprennent la création d'espaces verts et de deux quais déchets verts, l'acquisition d'un déboureur, l'installation d'un abri pour les agents, la mise en place d'un système anti-intrusion pour 20 000 € et une enveloppe prévisionnelle de 5 000 € pour les frais d'entretien courants.

### **Opération 3021 - Acquisition d'équipements mobiles Déchèterie professionnelle Daturas**

Les dépenses s'évaluent à 5 000 € et correspondent à une enveloppe prévisionnelle pour les frais d'entretien courants ou les pannes régulières sur ce site.

### **Opération 3022 - Acquisition d'équipements mobiles Station de transfert Daturas**

Les dépenses s'évaluent à 5 000 € et correspondent à une enveloppe prévisionnelle pour les frais d'entretien courants.

### **Opération 3023 - Acquisition d'équipements mobiles Plateforme de compostage Daturas**

Les dépenses s'évaluent à 5 000 € et correspondent à une enveloppe prévisionnelle pour les frais d'entretien courants.

### **Opération 3101 - Agrandissement de la déchèterie de Cornebarrieu**

Les dépenses sont prévues dans l'autorisation de programme ci-dessus pour un montant de 537 189,94 €.

### **Opération 3102 - Agrandissement de la déchèterie de Fronton**

Les dépenses sont prévues dans l'autorisation de programme ci-dessus pour un montant de 621 314,31 €.

### **Opération 3103 - Agrandissement de la déchèterie de Garidech**

Les dépenses sont prévues dans l'autorisation de programme ci-dessus pour un montant de 135 843,324 €.

### **Opération 3105 - Agrandissement de la déchèterie de Labège**

Les dépenses s'évaluent à 300 000 €. Il s'agit de la maîtrise d'œuvre et des études préalables à l'agrandissement de la déchèterie.

### **Opération 3106 - Agrandissement de la déchèterie de Ramonville**

Les dépenses s'évaluent à 300 000 €. Il s'agit de la maîtrise d'œuvre et des études préalables à l'agrandissement de la déchèterie.

### **Opération 3201 - Éco-point de quartier rue des Fontaines**

Les dépenses s'évaluent à 410 600 € dont 310 600 € de travaux, 30 000 € de maîtrise d'œuvre, 20 € d'études complémentaires (contrôle technique, mission SPS), 50 000 € d'affichage, signalétique, et mobilier.

### **Opération 3202 - Éco-point de quartier 2**

Les dépenses s'évaluent à 87 000 € dont 70 000 € pour l'achat de conteneurs et 17 000 € de frais d'études.

### **Opération 3203 - Éco-point de quartier 3**

Les dépenses s'évaluent à 275 000 € pour un achat foncier au centre de Toulouse (250 000 €) et des études de faisabilité (25 000 €).

### **Opération 33 - Bio-déchets**

Les dépenses s'évaluent à 60 000 € et correspondent à des études sur la méthanisation des déchets verts et bio-déchets.

### **Opération 34 - Construction plateforme de compostage Grenade**

Les dépenses s'évaluent à 350 000 € et comprennent 300 000 € de maîtrise d'œuvre et 50 000 € d'études complémentaires (contrôle technique, mission SPS, études géotechniques).

### **Opération 35 - Construction plateforme de compostage Léguevin**

Les dépenses s'évaluent à 450 000 € et comprennent 400 000 € de maîtrise d'œuvre et 50 000 € d'études complémentaires (contrôle technique, mission SPS, études géotechniques).

### **Opération 3501 - Daturas déchèterie professionnelle**

Les dépenses s'évaluent à 2 500 000 € dont 1,7 M€ pour les travaux de construction de la nouvelle déchèterie professionnelle et 800 000 € de dépollution des sols.

### **Opération 3502 - Daturas plateforme de compostage Ginestous (Dandine)**

Les dépenses s'évaluent à 1 100 000 € dont 530 000 € pour les travaux de démolition du bâtiment actuel, 270 000 € de frais de dépollution des sols et d'études complémentaires et 300 000 € pour la reconstruction d'un bâtiment de stockage pour les poids-lourds de Decoset.

### **Opération 37 - Construction déchèterie Cugnaux**

Les dépenses s'évaluent à 20 000 € pour une étude de faisabilité pour la reconstruction de la déchèterie de Cugnaux.

### **Opération 38 - Relocation plateforme DV Bois**

Les dépenses s'évaluent à 20 000 € pour des études complémentaires suite aux travaux de construction attribués en 2022.

### **Opération 40 - Création site internet**

Les dépenses s'évaluent à 30 000 € pour la refonte de l'identité visuelle du site internet de Decoset ainsi que la charte graphique.

### **Opération 41 - DATA**

Les dépenses s'évaluent à 35 000 € pour les études liées à la création d'un Open Data.



### **Opération 42 - Relocation déchèterie Monlong**

Les dépenses s'évaluent à 3 000 000 € pour l'achat d'un terrain zone du chapitre en vue de la reconstruction de la déchèterie de Monlong (site actuel à libérer dans le cadre du projet de reconstruction de l'UVE du Mirail).

Enfin, il s'agira de créer deux nouvelles opérations au BP 2023 :

### **Opération 43 - Centre de transfert Colomiers**

Les dépenses s'évaluent à 360 000 € pour la maîtrise d'œuvre de la construction du futur centre de transfert de Colomiers.

### **Opération 44 - Centre de transfert des collectes sélectives**

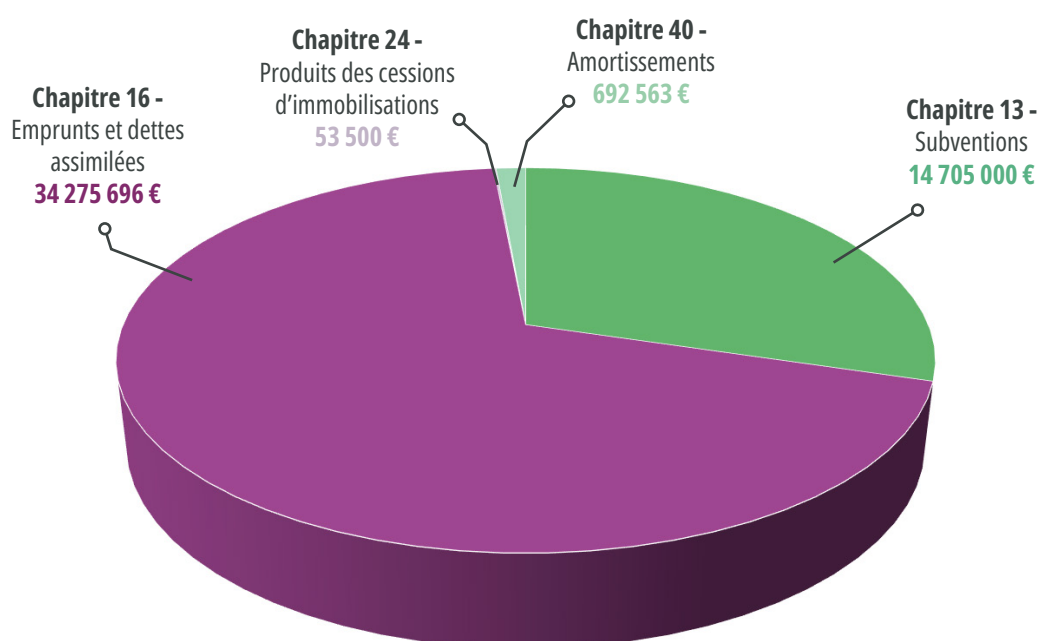
Les dépenses s'évaluent à 360 000 € pour la maîtrise d'œuvre de la construction du futur centre de transfert de collectes sélectives sur le site de Daturas (Toulouse Sesquières).

**Le montant total inscrit en dépenses d'investissement est donc de 49 726 039 €.** Jamais le Syndicat n'avait affiché de telles inscriptions budgétaires en matière d'investissement sur un exercice comptable. La volonté de disposer à la fois d'**installations modernes et conformes avec la réglementation en vigueur** ne fait que démontrer le tournant majeur que connaît actuellement le Syndicat.

Ces dépenses seront sur la **première partie de l'exercice 2023 couvertes par les recettes présentées ci-après** (hors emprunt d'équilibre) et au moment du BS par les récents excédents dégagés par le Syndicat mixte puis seront au cours de l'année couvertes par la probable contraction d'un emprunt.

## 2.1. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement qui permettent d'équilibrer les dépenses sont les suivantes :



### Les subventions (chapitre 13) pour 14 705 000 €.

En effet, des conventions de remboursement seront passées entre Tisséo et Decoset concernant les travaux de relocalisation des installations de Daturas afin de libérer les sites existants pour la création de la 3ème ligne de métro. Ainsi, les recettes s'évaluent à 2,31 M€ pour la compensation de la relocation de la déchèterie professionnelle et à 10,045 M€ pour le centre de transfert et la plateforme de compostage.

Deux subventions seront également versées pour la construction du nouveau centre de tri, une par l'ADEME sur ses fonds propres pour 1 100 000 €, une par CITEO pour 1 250 000 €.

### Les amortissements 2022 (040) pour 692 563 €.

### Les produits des cessions d'immobilisations (024) pour 53 500 €.

Il s'agit de la vente d'un terrain à Castelmaurou (24 000 €) et la vente aux enchères d'engins obsolètes (pour un total de 53 500 €).

### Un emprunt d'équilibre (chapitre 16) évalué à 34 275 696 €.

Par chapitre	13 - Subventions	16 - Emprunts et dettes assimilées	24 - Produits de cessions d'immobilisations	40 - Amortissements	TOTAL
BP 2023	14 705 000,00 €	34 275 696,00 €	53 500,00 €	692 563,00 €	49 726 759,00 €

Soit un total de 49 726 759,00 € en recettes d'investissement permettant d'atteindre l'équilibre budgétaire également sur cette section.

# 3. Gestion de la dette

Il convient désormais de terminer ce rapport par les éléments liés à la gestion de la dette : comme évoqué à travers les orientations budgétaires 2023, au vu des nombreux investissements lancés en 2022 dont la réalisation va se faire en 2023, ainsi que du volume financier des travaux à financer jamais atteint par Decoset sur une section d'investissement, **le sujet de la gestion de la dette devient prépondérant.**

Il est important pour le Syndicat d'avoir une visibilité sur les décaissements à venir pour optimiser au mieux le financement de ces futurs travaux.

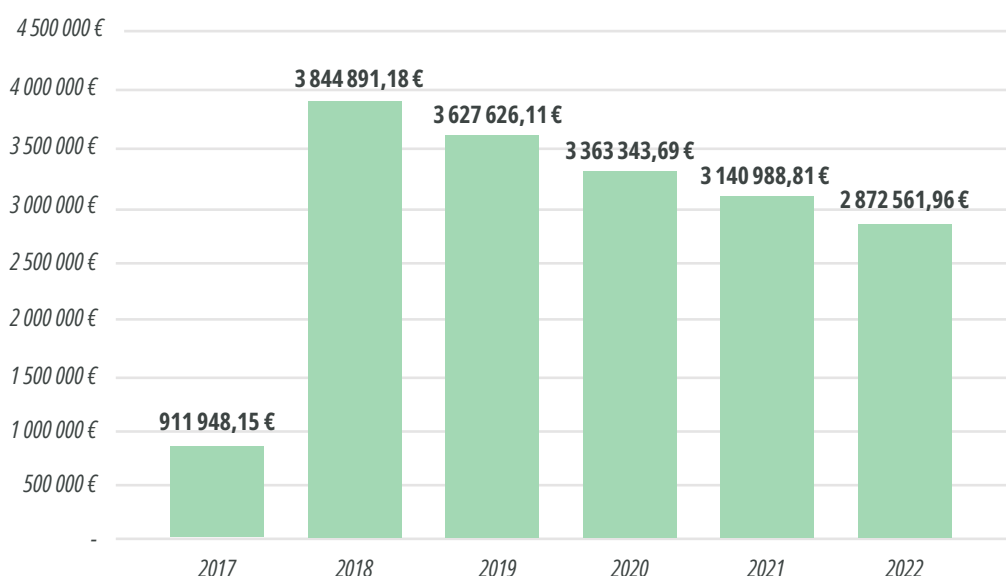
Dès lors, il devrait être engagée **une ou plusieurs consultations bancaires au cours de l'exercice 2023.** En conséquence, l'emprunt d'équilibre inscrit au BP 2023 ne signifie pas un recours immédiat à l'emprunt mais un recours probable dans un futur proche.

## 3.1. L'encours de la dette

Le Capital Restant Dû (CRD) du Syndicat Mixte Decoset est passé de 3 140 988,81 € au 31 décembre 2020 à 2 872 561,96 € au 31 décembre 2021. Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette s'établira à 2 604 157,27 € compte tenu du remboursement du capital de la dette effectuée durant cet exercice et de l'absence de mobilisation d'emprunt.

Traditionnellement Decoset n'empruntait pas pour financer ses investissements sur les déchèteries. En 2018, un emprunt de 3 M€ a été mobilisé pour financer les travaux de construction des déchèteries de Montgiscard et Plaisance-du-Touch. L'encours de dette actuel correspond donc globalement à cette mobilisation d'emprunt. Aujourd'hui, la dette de Decoset est composée de seulement 3 emprunts, deux en voie d'extinction et l'emprunt de 2018.

Le graphique suivant précise l'évolution de l'encours de la dette au cours des 6 dernières années :



Le graphique suivant permet de préciser **la courbe d'extinction de la dette**, c'est-à-dire le montant de l'encours restant dû à la fin de chacune des années à venir, sans tenir compte des éventuelles mobilisations d'emprunt.



Compte tenu des nombreux décaissements prévus, les excédents accumulés permettront de repousser l'emprunt mais **la suppression des lignes d'autofinancement en 2023 met un terme à la capacité d'épargne du Syndicat** qui sera certainement tenu de contracter un emprunt au cours de cet exercice pour faire face à toutes ses dépenses d'investissement.

## 3.2. L'évolution des annuités et des indicateurs financiers

Voici le détail des annuités (capital + intérêts) remboursé sur les trois emprunts en cours :

Emprunts et dettes au 31/12/2021				
Organisme prêteur	Capital Restant Dû	Durée résiduelle (en années)	Annuités à rembourser en 2023	
			Capital	Intérêts
Crédit Agricole Ligne 5	430 914,50 €	9	47 879,50 €	0,50 €
Crédit Agricole Ligne 6	191 647,46 €	9,17	20 547,35 €	606,73 €
Crédit Mutuel	2 250 000,00 €	11,25	200 000 €	33 950,00 €

**L'amortissement du capital de la dette s'établit donc à 268 K€** représentant 0,36% des recettes réelles de fonctionnement de 2021.

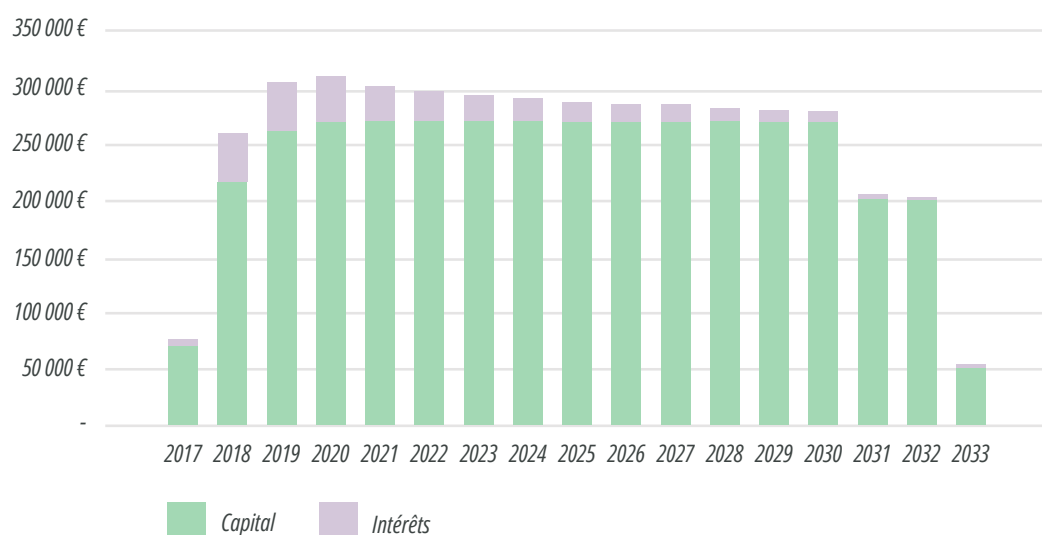
En prenant en compte les frais financiers cités plus hauts (intérêts de la dette), à hauteur d'un peu plus de 28 K€, **l'annuité de la dette (frais financiers et remboursements du capital de la dette) s'établit à donc 297 K€** représentant 0,40 % des recettes réelles de fonctionnement.

Le graphique suivant précise l'évolution des annuités de la dette au cours des 6 années précédentes :



Le graphique suivant permet de préciser **le montant des annuités dans les années à venir**, sans tenir compte des éventuelles mobilisations d'emprunt.





L'encours de la dette au 31 décembre 2021 représentait 0,3 années d'épargne. En fonction des anticipations relatives au compte administratif 2022, cet indicateur s'établirait à 0,34 ans. Cette capacité théorique de désendettement est à comparer à la durée de vie résiduelle moyenne de la dette qui s'établit à 9,8 ans.

Il convient de préciser que les taux d'intérêt s'inscrivent à la hausse mais que pour autant, **Decoset est protégé de la hausse des taux par l'orientation de son encours**. Comme le montre le tableau suivant, les 3 emprunts encore en cours d'amortissement sont des emprunts à taux fixes aux caractéristiques suivantes :

Emprunts et dettes à l'origine du contrat					
Organisme prêteur	Date de signature	Montant emprunté	Type de taux (index et niveau)	Périodicité des remboursements	Catégorie d'emprunt
Crédit Agricole	29/12/2000	1 172 542,10 €	Variable (TEC 3 ans, 0,00010%)	Mensuel	A
Crédit Agricole	17/02/2001	500 128,51 €	Variable (TEC 3 ans, 0,30%)	Mensuel	A
Crédit Mutuel	16/05/2017	3 000 000,00 €	Fixe (1,40%)	Trimestriel	A

# CONCLUSION

Pour Decoset, l'année budgétaire 2023 sera marquée, dans un contexte inflationniste, à la fois par **une augmentation des coûts d'exploitation du traitement et de la valorisation des déchets ménagers** et à la fois par **une augmentation des coûts d'investissement des équipements dédiés à ce traitement et à cette valorisation**, ce qui reflète la préoccupation grandissante et le durcissement réglementaire autour de cette politique publique tant au niveau national qu'europpéen.

# Y DECOSSET

**Syndicat Mixte Decoset**

2-4 rue Jean Giono – 31130 Balma  
05 82 06 18 30 | [contact@decoset.fr](mailto:contact@decoset.fr)  
[www.decoset.fr](http://www.decoset.fr)

